

Définition de contact :

Un contact est toute personne ne présentant actuellement aucun symptôme qui a été exposée à un cas confirmé (2 jours avant et pendant la phase symptomatique), sans protection appropriée.

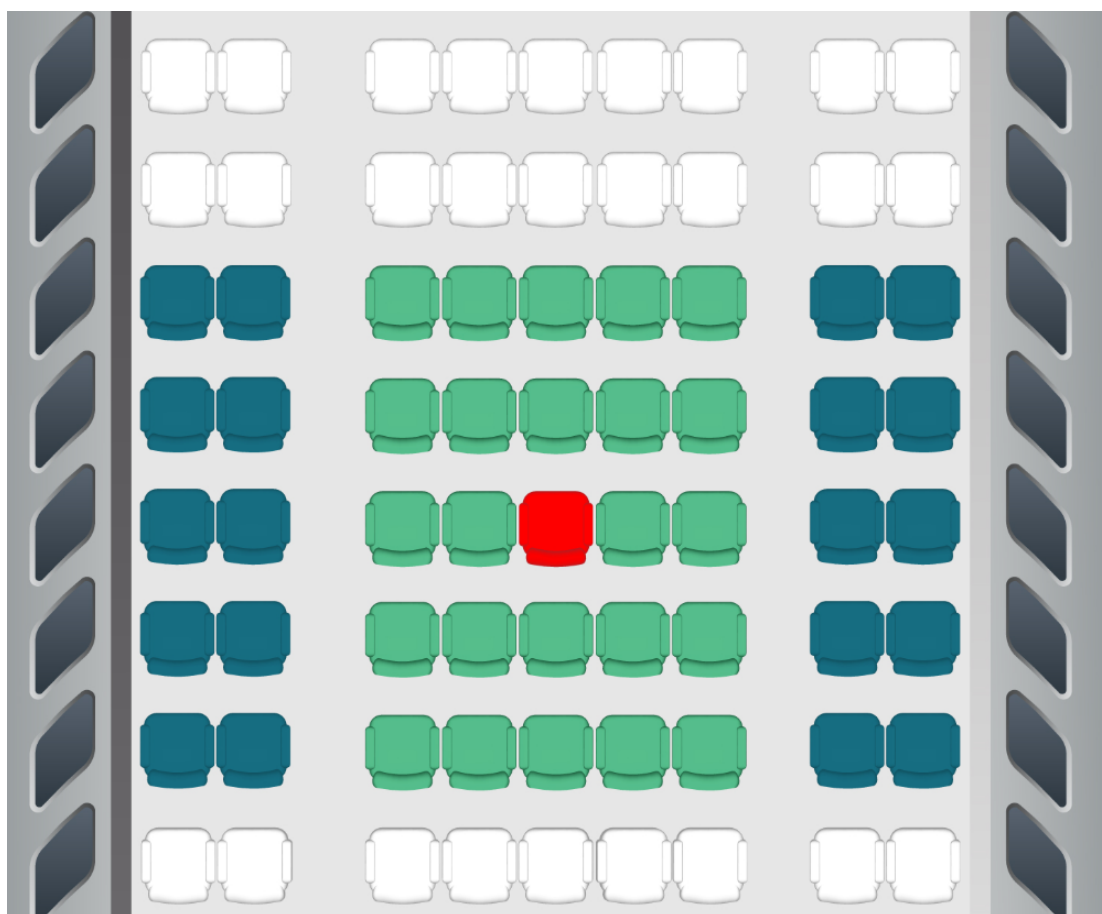
Le risque d'infection associé dépend du niveau d'exposition qui, à son tour, déterminera le type de la conduite à tenir.

Classification des contacts

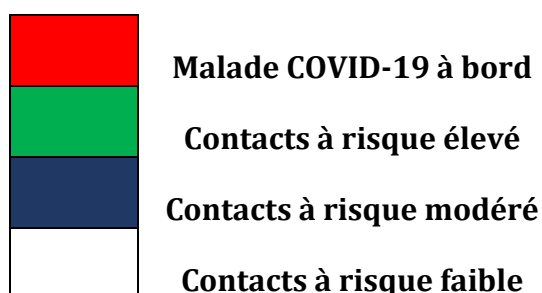
Les contacts sont classés en 3 niveaux de risque de contamination :

Risque élevé	<ul style="list-style-type: none">▪ Partage du même lieu de vie que le cas confirmé ;▪ Contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre et/ou pendant plus de 15 minutes au niveau de la même pièce ;▪ Contact direct, en face à face, au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion quelle que soit la distance ou la durée ;▪ Contact intime avec le cas confirmé ;▪ Partage de la même pièce de classe ou du même bureau ;▪ Partage d'un transport collectif pendant plus de 15 min ;▪ Personnel de santé ayant prodigué des soins à un cas confirmé en l'absence de moyens de protection adéquats, y compris les ambulanciers ;▪ Personnel de laboratoire ayant manipulé des prélèvements biologiques d'un cas confirmé en l'absence de moyens de protection adéquats ;▪ Personne ayant été exposée à la même source d'infection par le SARS-COV-2, sans nécessairement avoir eu des contacts étroits avec le cas confirmé = CO-EXPOSE.
Risque modéré	<ul style="list-style-type: none">▪ Être dans un même environnement intérieur (par exemple une salle d'attente d'hôpital) où était une personne avec un COVID-19 symptomatique confirmé pendant une période prolongée, mais ne répondant pas à la définition de contact étroit ;▪ Personne ayant eu un contact ponctuel étroit et/ou prolongé avec un cas confirmé, à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ; par exemple : être dans le même café/restaurant avec une personne présentant un COVID-19 confirmée symptomatique qui ne remplit aucune des conditions ci-dessus
Risque faible	<ul style="list-style-type: none">▪ Interaction ponctuelle avec une personne présentant un COVID-19 confirmée symptomatique qui ne remplit aucune des conditions des 2 niveaux précédents ; par exemple : Marcher près de la personne ou être brièvement dans la même pièce .

Cas de l'aéronef :



Evaluation du risque pour les passagers du même avion où a voyagé un cas confirmé COVID-19. Source de l'image : CDC, <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/images/plane-seating-diagram.jpg>.



Mesures de PEC des contacts

1. Différentes mesures possibles

A. La quarantaine d'un contact : C'est la séparation obligatoire et contrôlée dans une structure dédiée, d'une personne identifiée comme contact des autres personnes. La surveillance médicale se fait en continue à travers une équipe affectée à la structure de quarantaine.

B. L'isolement d'un contact : C'est la séparation de la personne identifiée comme contact des autres personnes. Généralement à domicile, l'isolement peut se faire dans un autre foyer de la famille, permettant d'accomplir les conditions d'isolement qui sont :

1. Patient ne souffrant d'aucun trouble psychique ;
2. Existence de chambre séparée ;
3. Patient jugé capable de respecter les précautions recommandées ;

L'isolement peut être :

- **Obligatoire :** avec interdiction de quitter le domicile, ce qui doit être coordonné avec le Poste de commandement Provincial. Un suivi actif doit se faire par l'EIR-P pendant 14 jours à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé. Durant cette période, il est interdit pour le contact de voyager à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.
- **Volontaire :** le contact est conseillé et sensibilisé de ne pas quitter le domicile. Une auto-surveillance doit avoir lieu durant 14 jours à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé. Durant cette période, le contact est autorisé de voyager à l'intérieur du Maroc, si ce voyage est obligatoire ; mais la destination et le circuit doivent être préalablement connue.

C. Sensibilisation-éducation : il s'agit de sensibiliser le contact sur la maladie et les mesures d'hygiène générale, sans recommander un isolement. Néanmoins, le patient doit éviter les rassemblements inutiles.

2. Types de surveillance :

Auto-surveillance : Signifie que le sujet identifié comme contact d'un cas confirmé, doit surveiller lui-même, son état de santé par :

- La mesure biquotidienne de la température via un thermomètre strictement personnel ;
- La vigilance vis-à-vis de tout signe clinique évocateur de COVID-19.

Un contact téléphonique (ou autres moyens : Email, WhatsApp...etc) doit avoir lieu entre l'EIR-P et le sujet contact, pour vérification de son état de santé et communication quotidienne de la fiche renseignée.

En cas de température élevée, mesurée, ou en cas de sensation de fièvre ou de signes respiratoires durant la période de l'isolement, le sujet doit limiter ses contacts et appeler immédiatement l'EIR-P, joignable 24/24H, pour la suite une prise en charge selon les procédures en vigueur.

Suivi actif : Signifie que l'EIR-P assure la surveillance médicale de la personne identifiée comme contact et ce, deux fois par jour, avec prise de température et recherche de signes cliniques évocateurs. Entre les deux examens de la journée, si le sujet contact présente un signe clinique évocateur, il doit appeler, lui-même, l'EIR-P joignable 24/24H, pour une prise en charge selon les procédures en vigueur.

3. Conduite à tenir vis-à-vis des contacts :

Risque élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quarantaine si les conditions d'isolement à domicile ne sont pas remplies ; Ou ▪ Isolement obligatoire à domicile ; ▪ Durée : 14 j ; ▪ J0 : jour du dernier contact avec le cas confirmé; ▪ Interdiction de voyage en intra-Maroc.
Risque modérée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement volontaire ; ▪ Auto-surveillance ; ▪ Durée : 14 j ; ▪ J0 : jour du dernier contact avec le cas confirmé; ▪ Pas de restriction de voyage, mais la destination et le circuit doivent être préalablement connue.
Risque faible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation ; ▪ Appel du numéro Allo-veille si signe clinique ; ▪ Libre déplacement.

Précautions :

1. Un contact isolé à domicile en mode obligatoire ou volontaire doit obligatoirement porter un masque chirurgical, en dehors de sa chambre individuelle ou en présence d'une tierce personne ;
2. Le membre de l'EIR-P en charge de la surveillance active, doit appeler le contact avant son déplacement, afin de s'assurer qu'il ne présente aucun signe clinique compatible avec la maladie. Ainsi, le membre de l'EIR-P doit porter :
 - En cas l'absence de signe(s) : une blouse, un masque FFP-2 et des gants ;
 - En cas de signe(s) : en plus des 3 articles précédents, une combinaison et des lunettes.

Annexe 1 : COVID-19

Liste des contacts d'un cas confirmé

Province Région

Identité du cas confirmé

N°	Nom & prénom	Age	sexe	Date de contact	Niveau de risque
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
.....					
n					

Annexe 2 : COVID-19

Fiche de suivi d'un contact

Province Région

Identité du cas confirmé

1. Données personnelles			
Nom : Prénom :			
Sexe: M /_/ F /_/ âge : /_/ (années) /_/mois			
Adresse complète et précise :			
Si personnel de santé, structure :			
Profil :			
Tel 1 : Tel 2:.....			
Email:			
2. Facteurs de risque			
Pathologie respiratoire chronique	<i>Oui Non NSP</i>	Diabète	<i>Oui Non NSP</i>
Pathologie rénale chronique	<i>Oui Non NSP</i>	Obésité	<i>Oui Non NSP</i>
Cardiopathie	<i>Oui Non NSP</i>	Traitement immunosuppresseur	<i>Oui Non NSP</i>
Grossesse	<i>Oui Non NSP. Si oui, âge (SA).....</i>	Autre immunodépression	
Autres <i>Oui Non NSP. Si oui, préciser.....</i>			
3. Circonstances de contact			
Brève description:			
Date du dernier contact:/...../.....	Niveau de risque	Faible	Modéré
3. bis : Si personnel de santé			
Nature de l'exposition :			
Si soins unique, date:/...../.....			
si plusieurs soins, période: du/...../..... au/...../.....			
<i>Soins directs au patient générateurs d'aérosol</i>			
<i>Soins directs au patient sans génération d'aérosol</i>			
<i>Contact en face à face sans soins</i>			
<i>Autre type de contact (préciser) :</i>			
Respect des précautions de prévention-contrôle de l'infection <i>Oui Non NSP</i>			
Niveau de risque	Faible	Modéré	Élevé
4. Mesures de PEC:			
.....			
.....			
5. Suivi actif			

COVID-19

Fiche d'information d'un contact

Pourquoi êtes-vous suivi ?

- Car vous avez été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 ;
- Les autorités sanitaires ont évalué, votre risque d'infection ;
- L'objectif de ce suivi est de vérifier que vous n'avez pas été contaminé ;
- En cas de symptômes évocateurs de maladie, vous allez bénéficier rapidement d'un prélèvement pour confirmer ou infirmer la maladie ;
- Ce suivi sera réalisé quotidiennement par l'Equipe d'Intervention Rapide, par téléphone ou autres moyens de communication, ou en vous rendant une visite à domicile pendant 14 jours.

Que devez-vous faire pendant la durée de ce suivi ?

- Coopérer avec l'Equipe d'Intervention Rapide ;
- Rester à domicile et éviter de vous rendre à votre travail/école et, bien sûr, éviter les lieux publics, y compris les transports en commun ;
- Porter un masque chirurgical ;
- Si vous allez assurer vous-même, votre surveillance, vous devez prendre votre température matin- soir pendant 14 jours, à l'aide d'un thermomètre réservé à votre strict usage personnel ;
- Être vigilant vis-à-vis de votre état de santé ;
- Contacter immédiatement l'Equipe d'Intervention Rapide chargée de votre suivi en cas de température élevée ou en cas de signes cliniques évocateurs ;

La date de fin de suivi vous sera communiquée par l'Equipe d'Intervention Rapide chargée de votre suivi.

Que faire en cas de fièvre ou si vous ne vous sentez pas bien pendant la période de suivi ?

- Pendant la période de suivi, en cas de fièvre, ou de frissons ou de syndrome grippal (rhume, mal de gorge), ou en cas d'apparition d'une fatigue intense, de douleurs musculaires inhabituelles, de maux de tête, vous devez :
 - Contacter immédiatement l'Equipe d'Intervention Rapide chargée de votre suivi ;
 - Eviter tout contact rapproché et garder une distance d'au moins 1 mètre avec les personnes qui vous entourent, en attendant l'arrivée de l'Equipe d'Intervention Rapide ;
 - Ne pas vous rendre chez un médecin, ni aux urgences.

Votre état de santé sera évalué en urgence par l'Equipe d'Intervention Rapide et vous serez pris en charge selon les procédures en vigueur.